

États-Unis. Le gouvernement était au courant des deux propositions lorsque notre protestation a été déposée et je crois que l'objet de notre protestation s'applique parfaitement aux deux propositions.

IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE DE PRÉCISION AU SUJET D'UNE EXPRESSION EMPLOYÉE PAR LA COMMISSION D'APPEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question posée le 21 mars par l'honorable représentant de New-Westminster (M. Hahn) qui a demandé ce que la commission d'appel de l'impôt sur le revenu entendait par l'expression "remise d'ordre psychologique" qu'elle a employée à l'occasion de la revision de la cause d'une société de bois de construction de Winnipeg, l'honorable député songeait sans doute à une décision rendue par la commission d'appel de l'impôt sur le revenu dans la cause de *McDonald-Dure Lumber Co, Ltd.* contre le ministre du Revenu national.

Cette société accorde une remise pour paiement rapide sans doute, lorsqu'elle vend des sciages à ses clients. Dans ses déclarations, elle a déduit de ses dettes actives le montant de cette remise. Le répartiteur jugeant que cette remise constituait seulement une réserve de prévoyance, a refusé d'accorder la déduction réclamée. A l'audience, la société a démontré que la remise était toujours accordée même si le client retardait à effectuer ses paiements. La commission a constaté en conséquence qu'il ne s'agissait pas d'une réserve de prévoyance. M. Fordham, le commissaire qui a rendu la décision, a dit que "le montant de la remise" était ajouté à un compte dans l'intention tout simplement de produire un effet psychologique sur le client, qui était ainsi porté à croire qu'en payant son compte promptement, celui-ci serait réduit de 10 p. 100. L'expression "remise psychologique" semble avoir été employée par un journal qui publiait le compte rendu du jugement dont il s'agit.

Il serait utile de dire qu'en cotisant les contribuables sur les sommes encourues, toutes les ventes effectuées durant l'année seraient comprises dans ce revenu, (déduction faite d'un montant raisonnable pour les dettes irrécouvrables) que le client paye ou non. Si les remises étaient établies conditionnellement, on n'en admettrait pas la déduction avant que le compte soit réglé et la remise effectivement établie.

[Le très hon. M. Howe.]

RUMEURS VOULANT QUE DES FONCTIONNAIRES DES POSTES SE SOIENT ÉCARTÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes suppléant peut-il nous dire ce qu'on se propose de faire afin de parer aux inconvénients considérables qu'ont à subir des employés du ministère à Montréal et Ottawa parce que celui-ci ne se conforme pas à certaines dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Postes suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne sais rien des faits qu'on dit exister dans cette prétendue question, mais je ferai faire une enquête à cet égard.

CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA REPRISE DU DÉBAT SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné que les membres de la Chambre étaient parfaitement convaincus que le premier ministre ferait une autre déclaration, au cours du débat sur les affaires extérieures, sur la conférence du Commonwealth, et vu que certains d'entre nous désirent participer à cette discussion, puis-je demander au premier ministre s'il se propose de la faire et quand nous pouvons espérer la suite du débat qui a débuté hier?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas engagé à faire une autre déclaration sur la conférence des premiers ministres. J'ai dit qu'il y aurait une occasion de parler de cette conférence lorsqu'aurait lieu le débat sur les affaires extérieures, et l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a traité ce sujet, hier, au cours de ses remarques.

Pour répondre à la seconde partie de la question, je dirai qu'il y a bien des questions que nous tenons beaucoup à voir examiner par la Chambre. Mon collègue, le leader de la Chambre, a discuté avec les représentants des autres partis les meilleures dispositions à prendre à cette fin. Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration sur la date à laquelle il sera possible de disposer des diverses questions.

L'hon. M. Drew: Puis-je demander au premier ministre s'il n'y aurait pas moyen de fixer une date déterminée afin que nous sachions nettement à quoi nous en tenir sur la date à laquelle le débat reprendra sur un sujet d'une si promordiale importance et